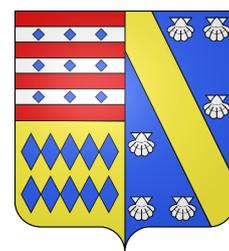




Bulletin Municipal



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

L'année 2023 est déjà bien engagée et je voulais vous remercier une nouvelle fois, d'avoir répondu nombreux, à l'invitation des vœux du maire et du conseil municipal. Cette cérémonie aura été pour moi l'occasion de dresser un bilan des actions menées depuis bientôt trois années.

Cette année 2023 sera l'année des décisions à prendre concernant les gros travaux devant lesquels nous ne pouvons nous dérober.

Actuellement, nous avons la réfection de la toiture de notre mairie qui devrait être terminée fin mai 2023.

Sont également à l'étude des travaux indispensables tels que la réparation de la toiture de l'ancienne école qui est très endommagée et, sur laquelle il y a beaucoup d'infiltrations d'eau. La réfection d'un appartement, dans ce même bâtiment est également prévue pour permettre à un éventuel nouveau locataire de pouvoir s'y installer dans de bonnes conditions.

Au programme également et, ce sera le gros chantier de notre mandat, la réfection totale du réseau d'assainissement du bourg de Molompize. Cette réparation fait suite au diagnostic obligatoire qui a été réalisé en 2022. Le montant estimé de cette opération s'élève à 1 200 000€. Des aides au financement de ces différents travaux ont été demandées et je vous tiendrai informés des différentes phases de travaux prévues au fur et à mesure de leur état d'avancement.

La première étape de ces travaux devrait débuter dès 2024.

Horaires d'ouverture des services publics

Mairie

Tél. : 04 71 73 60 06

Lundi		13h30 / 17h30
Mardi		13h30 / 16h30
Mercredi	08h00 / 12h00	13h30 / 17h30
Jeudi	08h15 / 11h30	13h30 / 16h30
Vendredi	08h00 / 12h00	
Samedi	Fermée temporairement	

Agence postale

Tél. : 04 71 73 62 57

Lundi		14h00 / 16h30
Mardi		14h00 / 16h30
Mercredi	09h00 / 11h30	
Jeudi	09h00 / 11h30	
Vendredi	09h00 / 11h30	
Samedi	Fermée temporairement	

Voeux du maire aux habitants

Vous avez été nombreux à honorer de votre présence la cérémonie des vœux du maire aux habitants de Molompize, puisque 90 personnes avaient répondu

présent à cette invitation. L'occasion pour moi de faire avec vous le point sur les différentes opérations que nous avons pu réaliser depuis presque trois années.



Restaurants “la table des palhas”

Monsieur et Madame LALLOZ, ont décidé de mettre un terme au bail de location gérance du restaurant « La Table des Palhas ». Cette décision leur est propre et sera effective le 30 juin 2023.

Merci à eux d'avoir eu le courage de se lancer dans cette aventure malgré la crise sanitaire qui sévissait au début de leur engagement. Nous leur souhaitons bonne continuation dans leur vie familiale et professionnelle.



Comité des fêtes

Suite à mes différentes sollicitations, vous avez été nombreux à répondre présent à la réunion de préparation à l'installation d'un comité des fêtes.



L'assemblée générale constitutive a permis de voter la mise en place d'un bureau directeur dont la composition est la suivante :

Président :
Nicolas FOURET

Vice-présidente :
Nathalie LEBERICHEL

Secrétaire :
Christine LETERME

Secrétaire adjointe :
Harmonie MANUSSET

Trésorière :
Michèle NOLLET

Trésorière adjointe :
Amandine GIL

Merci d'avance à toutes et tous de votre engagement pour la collectivité.

À vos agenda

Samedi 13 mai 2023 à partir de 19 heures :

Repas organisé par le nouveau comité des fêtes à la salle polyvalente de Molompize. (Ambiance musicale durant la soirée)

(Réservation au 06-13-14-31-33 ou au 06-16-02-64-82)

Menu 16 € :

Crudités
Saucisse Truffade
Tarte
Café

Samedi 1er Juillet et Dimanche 2 Juillet 2023 :

Fête patronale (Programme en cours d'élaboration)

Samedi 24 juin 15 heures :

Ballade commentée des palhas contée par Christian HOMEYER suivie d'un goûté sur le site des Palhas de Molompize.



Infos Commune

Le samedi 11 février 2023, nous avons reçu le Sénateur Bernard DELCROS, pour une séance de travail consacrée essentiellement aux travaux en cours sur notre commune et aux financements s'y rapportant.

Nous avons notamment évoqué les travaux de toiture de la mairie et de l'ancienne école et présenté notre dossier sur la réfection du réseau d'assainissement du bourg de Molompize.



Commémoration du 19 Mars 1962

Le dimanche 19 mars s'est déroulée, au monument aux morts, la cérémonie d'anniversaire du cessez le feu en Algérie.



Une gerbe a été déposée pour cette commémoration par Albert LONGEON, Président de la FNACA et monsieur le Maire de la commune, qui étaient accompagnés des enfants de monsieur et madame LALLOZ.



Salle des Mariages

La salle des mariages est temporairement déplacée durant toute la durée des travaux de toiture et en attendant sa réfection à la petite salle polyvalente. Ce transfert est effectué avec l'autorisation de Monsieur le Procureur de la République d'AURILLAC.

Ramassage des encombrants

Un ramassage des encombrants sera mis en place durant le mois de mai, pensez à venir vous enregistrer en mairie avant le 30 avril.

Il est rappelé que les encombrants sont les objets que vous ne pouvez transporter vous-même à bord de votre véhicule personnel.



TRAVAUX

Récapitulatif OP 55

**OP 55 MISE EN SÉCURITÉ ÉBOULEMENT LA ROCHE
RÉCAPITULATIF FINANCIER**

DÉPENSES				
NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	ANNÉE
1-L'UNION	Annonce Appel d'offre	146,52	175,82	2020
2-CIT CD15	Maîtrise d'Oeuvre	4400,04	5280,05	2020
3-SELARL CROS	Géomètre levé topographique	814,00	976,80	2021
4-SYNDICAT GRANGEOUNE	Repose poteau incendie	1892,41	2270,89	2021
5-ENTREPRISE MARQUET	Travaux de mise en sécurité	59415,70	71298,84	2021
6-SENOUCI S. ET P.	Achat terrain	1500,00	1500,00	2021
6-BESSE T. NOTAIRE	Frais achat terrain	273,00	303,00	2021
7- ENTREPRISE MARQUET	Travaux de mise en sécurité	40328,60	48394,32	2021
8-CIT CD15	Maîtrise d'œuvre	2933,36	3520,03	2021
9-MANUTAN	Barrière voie verte	1958,00	2349,60	2022
10-SIGNAUX GIROD	Panneaux signalisation voie verte	520,20	624,24	2022
11-QUINCAILLERIE PRADE	Cadenas Pompiers pour barrières	84,60	101,62	2022
TOTAL		114 266,43	136 795,21	
TOTAL DÉPENSES = 136 795 euros				

RECETTES	
SUBVENTION	MONTANT
2022 RÉGION – Bonus relance	45 000,00
2022 ÉTAT - DETR 2020	25 764,00
2022 DÉPARTEMENT – FCS 2021	19 804,00
TOTAL SUBVENTIONS	90 568,00
2022 FCTVA	895,00
2023 FCTVA	20 745,00
2024 FCTVA	505,00
TOTAL FCTVA	22 145,00
TOTAL RECETTES = 112 713 euros	

**RÉSULTAT OPÉRATION**

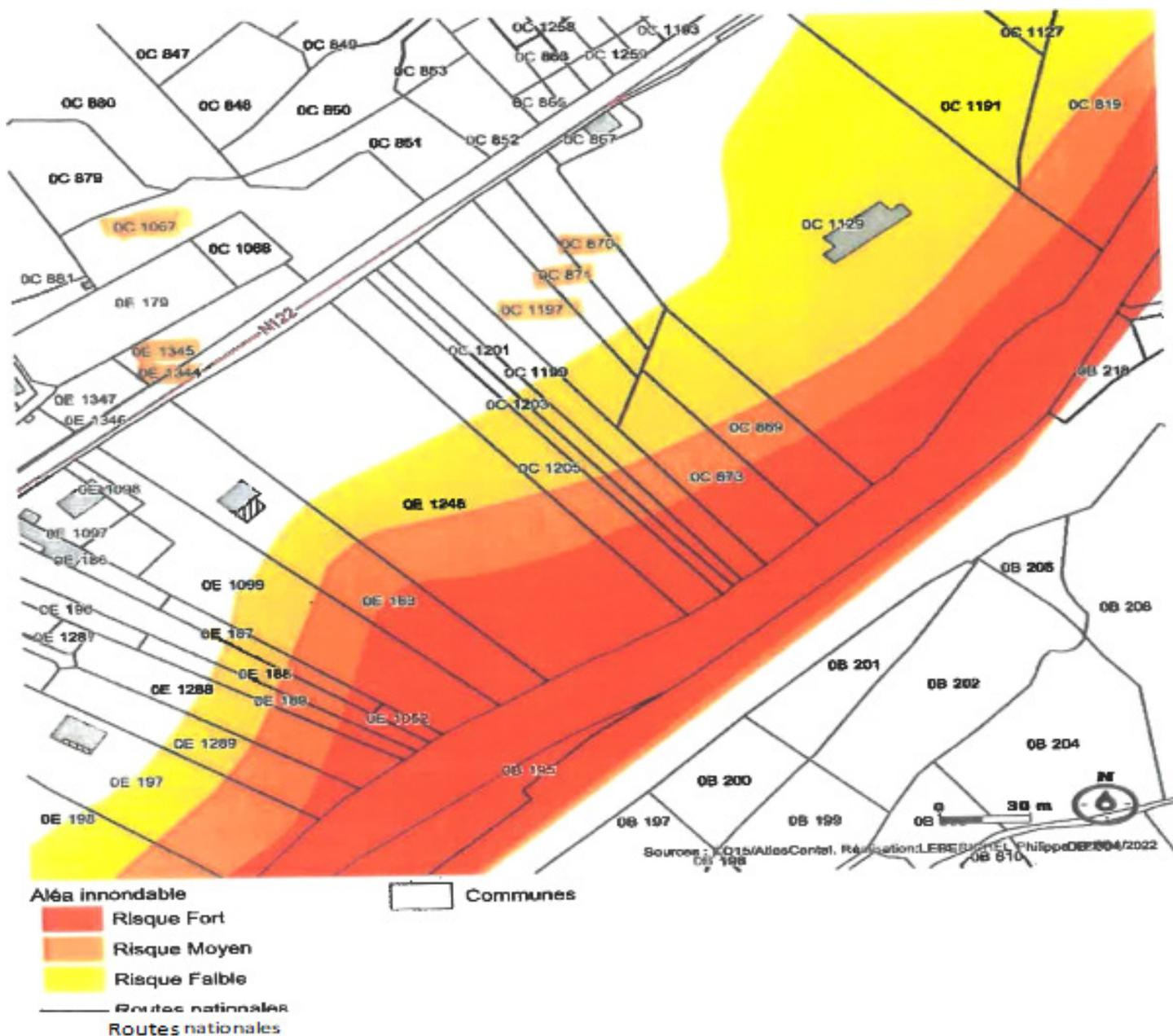
DÉPENSES – RECETTES = RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE

136 795 – 112 713 = 24 082 euros

RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE = 24 082 euros



Assainissement



Dans quelques mois vont débuter les travaux de rénovation de tout le réseau d'assainissement du bourg de Molompize, y compris la création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées. Cette station sera implantée sur les terrains, en cours d'acquisition, situés en amont du stade de foot, sur les parcelles cadastrées C 869 - C 870 - C 871 - C 873 et C 1197, ce qui représente une surface totale de 8482 m². La partie principale de la station se situera sur le haut des parcelles dans la zone blanche (photo ci-dessus).

Pour nous permettre de réaliser ce projet indispensable et afin d'être éligibles aux subventions des différents organismes (Agence de l'eau, Etat, Département, nous sommes dans l'obligation de procéder à la modification du tarif de l'assainissement collectif, comme indiqué ci-dessous.

TRAVAUX

Pour nous permettre de réaliser ce projet indispensable et afin d'être éligibles aux subventions des différents organismes (Agence de l'eau, Etat, Département, nous sommes dans l'obligation de procéder à la modification du tarif de l'assainissement collectif, comme indiqué ci-dessous.

Tarif 2022	Tarif 2023	Tarif 2024
<p>99,60 € Soit 0,83 €/m³</p>	<p>147,20 € Soit 1,23 €/m³</p>	<p>193,60 € Soit 1,61 €/m³</p>

Ces tarifs d'assainissement sont basés sur une consommation de 120 m³ par an et par foyer.



L'ancienne station d'épuration, devenue obsolète, se trouve dans la zone inondable et doit être impérativement remplacée et déplacée. La future station sera une station de traitement par Bio Filtres de type plantation de roseaux, bien plus écologique et beaucoup moins impactante sur le plan visuel.

L'estimatif de cette rénovation est de 1 200 000 €. Cette estimation englobe toutes les phases de travaux et a été faite au plus large pour ne pas être lésés dans les attributions de subventions qui nous l'espérons atteindront les 80 % de financement. Ces financements sont soumis à l'obligation de modifier les tarifs assainissement pour nous permettre de solliciter les différents organismes.

Les informations sur les redevances



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

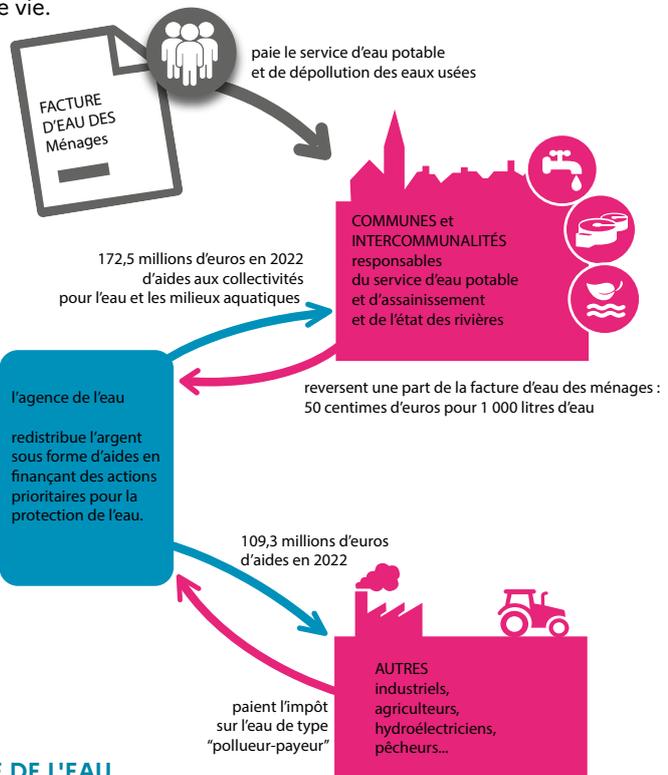
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

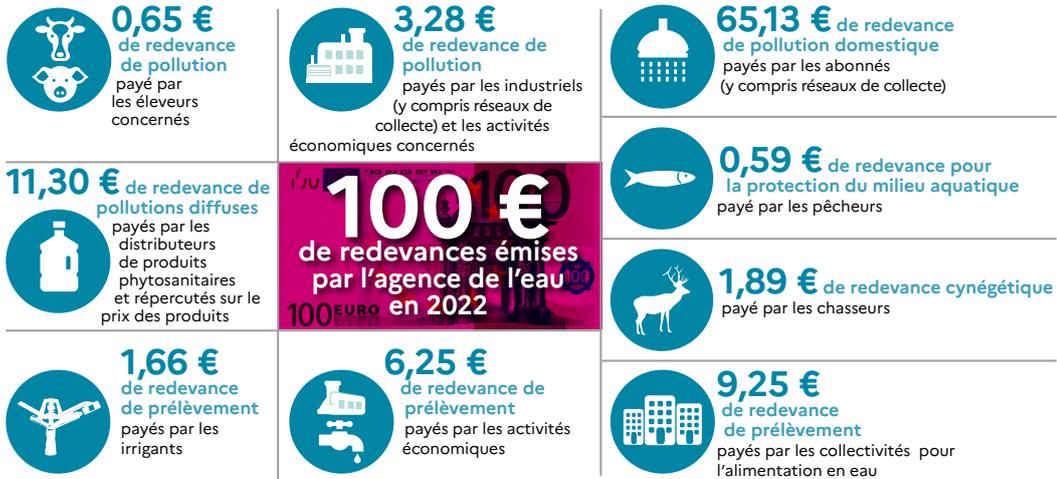
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

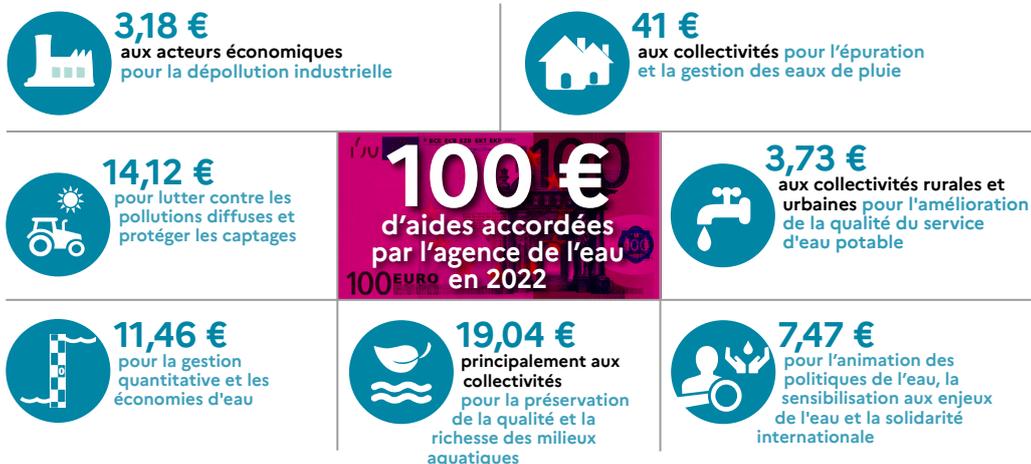


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

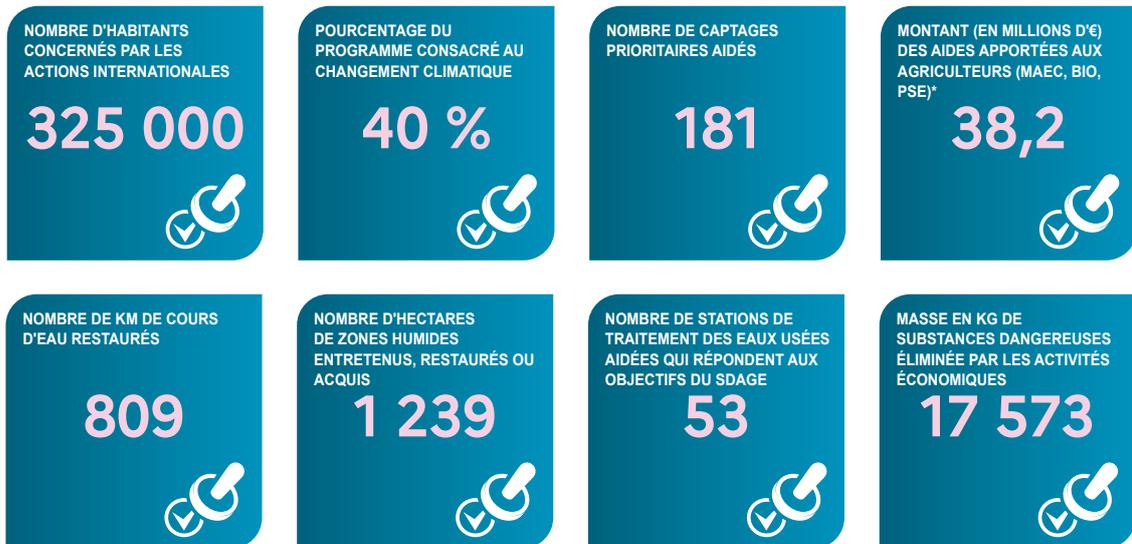


En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

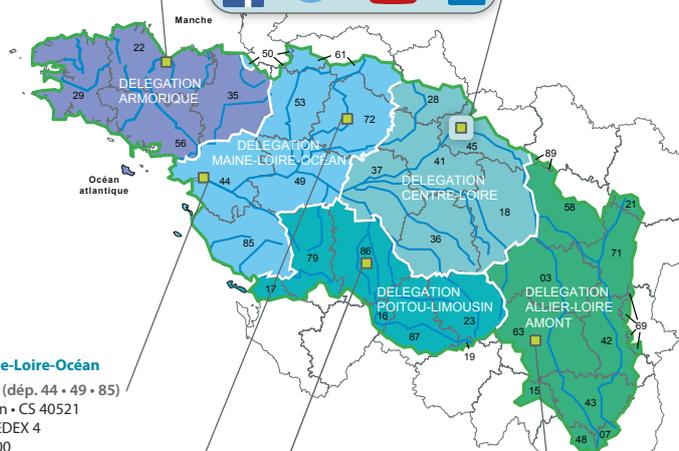
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



EN
IMMERSION

Nouveaux podcasts

Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

→ bit.ly/Podcasts-Eau

